

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

-----

DEPARTEMENT  
du NORD

-----

Commune de  
ROMBIES  
-et-  
MARCHIPONT

-----

Membres du  
Conseil municipal

En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 4  
Votants : 14

Date de la convocation :

07/04/2024

Date d'affichage :

07/04/2024

Objet de la délibération :

DEL 14\_2024

**Subvention  
au C.C.A.S.**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures, s'est réuni, à la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : Mme Agnès DOLET, Maire, M. Bernard LEFEBVRE, M. Jean-Robert CLEMENT, Mme Françoise ROGER, adjoints, M. Paul DELCOUR, M. Ghislain BERTRAND, M. Benoit DUPONT, M. Grégory DELEPIERRE, M. Samuel ZIDOURI, Mme Angélique DELHUILLE.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Audrey CHARLET avait donné procuration à Mme Angélique DELHUILLE, M. Frédéric POIX avait donné procuration à Mme Agnès DOLET, M. Sébastien JAROSZ avait donné procuration à M. Samuel ZIDOURI, Mme Anastasia VERET avait donné procuration à M. Jean-Robert CLEMENT.

Absent(e) excusé(e) : /

Absent(s) : M. Geoffrey ANTIDORMI

A été nommée secrétaire : Mme Françoise ROGER.

La commune verse chaque année une subvention à son Centre Communal d'action Sociale pour son fonctionnement.

L C.C.A.S. a vocation à agir socialement en direction :

- des personnes en difficultés avec le versement, après étude des situations familiales, de bons alimentaires pour venir en aide ponctuellement,
- des seniors par le biais de rencontres conviviales qui permettent de rompre l'isolement et d'offrir le traditionnel colis pour agrémenter les fêtes de fin d'année

Madame le Maire propose, pour l'année 2024, le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 4 740,00 euros au C.C.A.S. de Rombies-et-Marchipont.

Après avoir entendu la proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide,

D'ACCEPTER le versement d'une subvention de 4740,00 euros au C.C.A.S. de Rombies-et-Marchipont pour l'année 2024.

Les crédits sont prévus à l'article 657363 du Budget Primitif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Agnès DOLET.

